

Rédigé et signé le 20/10/2021  
Par l'équipe de Klara



# CHARTRE ACHATS RESPONSABLES

KLARA (EX-MOOVEO)

Klarifier nos valeurs et nos engagements  
d'entreprise responsable

# Achats Responsables

La présente Charte Achats Responsables de Klara définit les principes qui ont vocation à assurer des relations commerciales éthiques et durables avec ses fournisseurs de biens et services, et ses sous-traitants, dans le respect des lois et des réglementations applicables et des engagements du Groupe en matière de responsabilité sociétale d'entreprise (RSE).

Ces principes traduisent l'engagement de Klara à déployer tous les efforts nécessaires pour prévenir et diminuer les risques ainsi que les atteintes et violations graves en matière d'éthique, d'environnement et de droits humains liés à ses activités, pour optimiser ses impacts positifs, et ce, tout au long de ses chaînes de valeur dans le cadre d'une démarche d'achats responsables.

## Objectif de la Charte Achats Responsables

Partager les engagements de Klara auprès de ses clients et s'assurer de leur implication dans le développement durable.

Klara attend ainsi de ses clients un strict respect des lois et réglementations en vigueur dans les pays où ils opèrent ou fournissent des services, ainsi qu'un engagement à collaborer avec Klara pour la mise en œuvre du respect des principes explicités au sein de sa Charte Éthique et RSE, et si nécessaire, à prendre toute mesure corrective appropriée dans une démarche d'amélioration continue.

# Engagement de Klara envers ses clients

Klara s'engage à :

- Développer des relations commerciales durables, et propices à la lutte et au traitement effectif des risques et des enjeux des conditions de travail, à la protection de l'environnement, à l'éthique des affaires, et aux droits humains.
- Maintenir à ce titre un dialogue constructif et ouvert avec le fournisseur, sur sa capacité à respecter ses engagements, et contribuer, dans la mesure du possible et dans un esprit de coopération, à l'élaboration et la mise en œuvre de plans d'action appropriés.
- Promouvoir, pour les appels d'offres qui le permettent, des clauses sociales et environnementales.
- Favoriser dans la mesure du possible les candidats mieux- disant en termes de performance RSE, et communiquer les raisons de leur non-sélection aux fournisseurs non retenus.
- Eviter les situations de dépendances économiques, et veiller le cas échéant à accompagner les fournisseurs dans la diversification de leur clientèle. En cas de désengagement de la part de Klara, ce dernier sera anticipé et progressif.
- Identifier et prévenir les conflits d'intérêts dans le cadre des relations avec les clients ou futurs potentiels clients de Klara.
- Sensibiliser et former ses acheteurs aux principes éthiques et RSE (confère Charte Ethique & RSE et le Code de conduite).

# Engagement des clients envers Klara

Le client reconnaît que ses engagements sur les enjeux de droits humains, de conditions de travail, de protection de l'environnement et d'éthique des affaires, constituent des obligations essentielles à l'établissement et à la poursuite des relations commerciales avec l'entreprise Klara, et s'engage à faire preuve de transparence, de bonne foi et de coopération pour en assurer le respect à tous les stades de la relation.

Le client s'engage à respecter l'ensemble des normes nationales et internationales applicables à ses activités dans les domaines suivants et en particulier :

## Engagements sociaux et droits humains

- Respecter les principes du Pacte mondial des Nations unies.

Ne tolérer en toute hypothèse aucun recours dans le cadre de ses activités :

- au travail des enfants, hors des dérogations permises par les conventions n°138 et n°182 de l'OIT,
- à toute forme de pratiques qualifiées d'esclavage moderne, de travail forcé, obligatoire ou clandestin au sens des conventions n°29 et n°105 de l'OIT,
- à toute forme de harcèlement physique, moral, et sexuel, ou toute discrimination liée à l'origine, le sexe, l'orientation sexuelle, l'âge, la situation familiale, la grossesse, apparence physique, état de santé, la nationalité, l'appartenance syndicale, ethnique ou religieuse au sens des conventions n°100, n°111 et n°156 de l'OIT.
- Garantir des conditions de travail décentes, ainsi que des standards de santé et sécurité conformes aux conventions no 102 et no 155 de l'OIT.

- Garantir à ce titre des horaires de travail clairs, une rémunération correspondant aux heures travaillées, et l'égalité salariale, ainsi que des temps de pauses et des congés.
- Garantir à ses salariés un salaire décent leur permettant des conditions de vie décentes et de pouvoir subvenir aux besoins vitaux, eu égard au niveau général des salaires, coût de la vie et aux prestations de sécurité sociale, versés de manière régulière et dans des délais raisonnables (conventions no 95 et no 131 de l'OIT).
- Garantir à ses salariés la liberté d'association et de négociation collective, ou, en cas de restriction ou d'interdiction locale, ne pas s'opposer à toute forme de représentation et de négociation libre et indépendante (conventions de l'OIT no 87, 98 et 154).
- Proposer et favoriser l'accès à la formation et au développement des compétences pour ses salariés.
- Ne pas appliquer un traitement moins favorable aux travailleurs migrants, et respecter les principes de la convention no 97 de l'OIT.

## **Enjeux éthiques et de conformité**

- Respecter les principes éthiques de Klara décrits dans sa Charte Éthique, et contribuer à la lutte contre la corruption et les conflits d'intérêts dans ses activités et ses relations avec ses propres fournisseurs.
- Respecter la réglementation française ainsi que les directives de l'OCDE en matière de lutte contre la corruption et le trafic d'influence ou toute disposition légale similaire, et prévenir ces pratiques par des mesures efficaces auprès de ses actionnaires, mandataires sociaux, employés, affiliés, sous-traitants, fournisseurs et leurs représentants respectifs intervenant directement ou indirectement de quelque façon que ce soit dans le cadre de la relation commerciale.
- Plus généralement, respecter toutes les normes nationales et internationales en matière d'infractions économiques, notamment relatives au financement du terrorisme, au blanchiment d'argent, aux embargos, aux trafics d'armes et de stupéfiants.

- Les fournisseurs et sous-traitants doivent favoriser la libre-concurrence, proscrivant ainsi toute concertation et toute entente sur les prix et les offres, excluant la participation à tout cartel.

### **Enjeux environnementaux**

- Respecter les règles relatives à la protection de l'environnement et à faire ses meilleurs efforts pour prévenir, atténuer et réparer les impacts négatifs liés à son activité.
- Proposer, et recourir dans la mesure du possible à des solutions environnementales toujours plus performantes.
- Tendre vers les meilleures pratiques au sein de sa profession, pour optimiser ses consommations en eau et en énergie, préserver la biodiversité et gérer ses rejets et déchets.
- S'efforcer de réduire et/ou traiter ses émissions dans l'air, ses effluents vers la terre et/ou l'eau et les pollutions de toute nature résultant de ses activités.

Klara se réserve la possibilité de procéder à des audits permettant de contrôler le bon respect des engagements du client évoqués dans la présente charte.

Klara attend de la part de son client qu'il prenne toutes les mesures raisonnables pour que ses propres clients se conforment aux termes de la présente Charte.

**Signature du président de Klara :**  
Lu et approuvé par Romain Etay

A handwritten signature in black ink, appearing to be the name "Romain Etay".